ASSEMBLÉE NATIONALE

Procès-verbal
Le mercredi, 17 novembre 1999 - n° 64

10 heures
Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 04.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'Opposition

Mme Lamquin-Éthier (Bourassa) propose :

> QUE l'Assemblée nationale du Québec rende responsable la ministre de la Santé et des Services sociaux pour la dégradation de l'accessibilité et de la qualité des soins de santé au Québec.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Brouillet, vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion: 10 minutes sont allouées à l'auteure de la motion pour sa réplique; 5 minutes sont accordées au député indépendant; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par le député indépendant pourra être redistribué entre les groupes parlementaires, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de Mme Lamquin-Éthier.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

À 12 heures, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 04.

_____

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de rapports de commissions

M. Lachance (Bellechasse), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 16 novembre 1999, a étudié en détail le projet de loi :

n° 73 Loi visant la préservation des ressources en eau. Rapporté sans amendement.

(Dépôt n° 721-19991117)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Loiselle (Saint-Henri–Sainte-Anne) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 11 novembre 1999, envoyée à l'Hôpital Reine Élizabeth de Montréal, par M. Pierre Gabrièle, curateur public, concernant le rapport de réévaluation d'un patient.

(Dépôt n° 722-19991117)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Landry, ministre des Finances, dépose :

Un tableau, en date du 15 novembre 1999, préparé par l'Inspecteur général des institutions financières (IGIF), concernant ses principales actions depuis l'émission du permis à L'Alternative, compagnie d'assurance sur la vie.

(Dépôt n° 723-19991117)

Votes reportés

L'Assemblée procède au vote reporté, lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition à la séance de ce jour, sur la motion présentée par Mme Lamquin-Éthier (Bourassa). Cette motion se lit comme suit :

> QUE l'Assemblée nationale du Québec rende responsable la ministre de la Santé et des Services sociaux pour la dégradation de l'accessibilité et de la qualité des soins de santé au Québec.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 49 en annexe)

Pour: **41** Contre: **66** Abstention: **0**

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lelièvre (Gaspé) et Mme Normandeau (Bonaventure) proposent conjointement :

> QUE l'Assemblée nationale réclame de la compagnie Abitibi-Consolidated inc. le respect de sa signature au bas de l'entente assurant la relance de l'usine Gaspésia conclue le 31 mars 1999 avec le gouvernement du Québec et le Groupe Cèdrico inc. et réitérée le 4 mai dernier avec le Groupe Cèdrico inc.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

———————

M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques) propose :

> QUE l'Assemblée nationale présente à l'Assemblée nationale libanaise et à la famille du défunt ses plus sincères condoléances à l'occasion du décès de M. Khatchig Babikian, député, ancien ministre, membre fondateur de l'Assemblée

parlementaire de la Francophonie et, jusqu'à ce jour, président délégué de la section libanaise de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, convoque :

— du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, la Commission des finances publiques, afin poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur la Réduction de l'impôt des particuliers;

— la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi d'intérêt privé n° 210, Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec;

— la Commission de l'éducation, afin poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur la place de la religion à l'école.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que le principe du projet de loi n° 81, Loi concernant le regroupement de la Municipalité de Mont-Tremblant, de la Ville de Saint-Jovite, de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de la Paroisse de Saint-Jovite, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, dépose :

> Un tableau, en date du 9 novembre 1999, préparé par le bureau du sous-ministre adjoint (BSMA) aux Opérations du ministère, concernant le taux de taxes pour chacune des quatre municipalités concernées, y compris le taux de taxes après l'acquisition du domaine Saint-Bernard par la nouvelle municipalité de Mont-Tremblant.
>
> (Dépôt n° 724-19991117)

M. Bissonnet, vice-président, interrompt le débat et informe l'Assemblée qu'il a reçu deux demandes de débat de fin de séance pour le jeudi 18 novembre 1999 :

— le premier, sur une question adressée par M. Cholette (Hull) à Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, concernant le dossier de la fusion forcée de Mont-Tremblant;

— le deuxième, sur une question adressée par M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata) à M. Legault, ministre de l'Éducation, concernant le dossier de la tutelle à la Commission scolaire de Montréal.

Le débat se poursuit.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le débat est ajourné.

———————

M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi n° 82, Loi sur l'administration publique, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 18 heures, le débat est ajourné.

Débats de fin de séance

Conformément à l'entente intervenue entre les leaders, l'Assemblée tient le débat de fin de séance, demandé le 11 novembre dernier, entre Mme Loiselle (Saint-Henri–Sainte-Anne) et Mme Lemieux, ministre d'État au Travail et à l'Emploi, concernant les mesures en alphabétisation et implications sociales.

À 18 h 16, M. Pinard, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 18 novembre 1999, à 10 heures.

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Lamquin-Éthier (Bourassa) débattue lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition :

(Vote n° 49)

POUR - 41

Beauchamp	Cholette	Gobé	Mulcair
Béchard	Copeman	Houda-Pepin	Normandeau
Bélanger	Cusano	Jérôme-Forget	Ouimet
Bergman	Delisle	Lafrenière	Paradis
Bordeleau	Després	Lamoureux	Poulin
Bourbeau	Dumont	Lamquin-Éthier	Sirros
Brodeur	Dupuis	Leblanc	Tranchemontagne
Chagnon	Fournier	Loiselle	Whissell
Charest	Gagnon-Tremblay	MacMillan	Williams
(Sherbrooke)	Gautrin	Marcoux	
Chenail	Gauvin	Marsan	

CONTRE - 66

Arseneau	Boulianne	Facal	Ménard
Baril	Brassard	Gagnon	Morin
(Berthier)	Caron	Geoffrion	Papineau
Baril	Carrier-Perreault	Goupil	Paquin
(Arthabaska)	Charest	Harel	Paré
Beaudoin	*(Rimouski)*	Jolivet	Payne
Beaumier	Chevrette	Julien	Pelletier
Bédard	Cliche	Kieffer	*(Abitibi-Est)*
Bégin	Côté	Labbé	Perreault
Bergeron	*(La Peltrie)*	Lachance	Rioux
Bertrand	Côté	Landry	Robert
(Portneuf)	*(Dubuc)*	Laprise	Rochon
Bertrand	Cousineau	Leduc	Simard
(Charlevoix)	Désilets	Léger	*(Montmorency)*
Blanchet	Deslières	Lelièvre	Simard
Boisclair	Dion	Lemieux	*(Richelieu)*
Bouchard	Dionne-Marsolais	Léonard	St-André
Boucher	Doyer	Maltais	Trudel
Boulerice	Duguay	Marois	Vermette